



29530 Loqueffret



Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

Site Internet : www.yeun-elez.com

Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 16 décembre 2008 à BRASPARTS

Étaient présents :

BOTMEUR : Mickaël LIECHTY, Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Vincent VIGOUROUX

BRENNILIS : Jean-Victor GRUAT, Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Régis LE GOFF, Jean-Jacques PENVEN

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Hildegard KELLY, Roger BRONNEC

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean COTTEN, Lucien VALERO

SAINT-RIVOAL : Yves GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Etait présent (sans voix délibérative) :

LA FEUILLEE : Gérard HUGUET

Ordre du jour :

- Centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, point sur les travaux,
- Bâtiment administratif : esquisse n°1
- Commerce-relais de St Rivoal : Esquisse n°2, nouveau bail, contrôles technique et S.P.S., subvention contrat de pays
- Tarifs chalets 2009
- Représentation à la CLI
- Dotation de solidarité : critères de répartition à redéfinir
- Gendarmerie de Brasparts et ancienne école de Plouyé
- Questions diverses

En préambule, le Président fait part d'une rencontre avec Paul Lannuzel, trésorier, afin de faire le point sur les finances de la collectivité.

Globalement, le bilan financier est correct. Toutefois, les dépenses augmentent et les recettes diminuent. Il convient donc de rester prudent pour l'avenir. La baisse des recettes est due à deux facteurs principaux : la diminution de la T.P. et la stagnation de la D.G.F. Le montant D.G.F. est dépendant du coefficient d'intégration fiscale qui tient compte des charges transférées et des

versements aux communes membres. Les versements de dotation de solidarité se sont montés à 790.000 € au cours des 5 dernières années et ont une incidence sur le calcul du coefficient d'intégration fiscale.

⇒ **Centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance**

Les travaux de terrassement du bâtiment ont démarré afin de réaliser l'accès et la plate forme. L'entreprise de maçonnerie commence au début de janvier. L'accès au chantier a nécessité le décapage des parcelles 16 et 17 afin que les camions puissent accéder par le bas du terrain, en passant par le chemin des bords du lac. Cet accès s'est fait dans l'attente d'une décision du conseil municipal de Brennilis concernant un accès plus fonctionnel par le terrain situé au-dessus. Les réunions de chantiers auront lieu en principe tous les mardis à 14h.

a) avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'oeuvre concernant le projet cité en objet a été conclu sur une estimation et devait être révisé en fonction du montant définitif des travaux avec l'atelier 3 architectes de Carhaix.

A cet effet, un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre modifiant l'acte d'engagement initial d'octobre 2007 est proposé.

Le coût établi sur la base de l'avant –projet était de 67.640 € H.T. pour la mission de base et de 7.600 € pour la mission O.P.C. La nouvelle offre est de 73.247 € H.T. pour la mission de base et de 8.230 € pour la mission O.P.C.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre de l'atelier 3 architectes de Carhaix pour la construction du C.L.S.H. à Brennilis.

b) terrain d'accès

Lors des précédents conseils communautaires, l'assemblée avait souhaité acquérir la parcelle n°24 en section B appartenant à la commune de Brennilis pour en faire l'accès au centre de loisirs. L'acquisition des terrains menant à cette parcelle (terrains Le Roux et Laurent) s'est réalisée.

Le projet du conseil communautaire a été débattu en conseil municipal de Brennilis, qui a souhaité qu'un espace tampon existe entre l'accès au centre de loisirs et le camping. Les élus de Brennilis présent au conseil communautaire, font savoir que l'espace tampon se limiterait à « un mur végétal » composé d'une haie bocagère et d'un talus sur la parcelle n°24. Ceci afin de bien dissocier les deux activités et éviter un vis-à-vis.

L'assemblée donne son accord pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation de cet espace tampon. Ces travaux seront faits après l'achat de la parcelle n° 24 et avant le fonctionnement du centre de loisirs.

Le passage par cette parcelle pourrait avoir lieu rapidement après l'accord du conseil municipal de Brennilis, afin de faciliter les travaux d'accès et de construction du bâtiment.

c) assurance dommages-ouvrage

Un devis sera demandé à plusieurs sociétés d'assurances pour un contrat "dommages-ouvrage"

⇒ **Bâtiment administratif – esquisse n°1**

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec le cabinet Le Moën avait été annulé. Suite à une nouvelle consultation, la maîtrise d'oeuvre avait été attribuée lors du dernier conseil communautaire à l'atelier 3 architectes.

La première esquisse jointe à la convocation est proposée à l'avis de l'assemblée.

Différentes remarques sont formulées :

- * Revoir les surfaces vitrées à l'Est et à l'Ouest du bâtiment, mieux les répartir
- * Quelle est la hauteur sous plafond ?
- * La salle de réunion est –elle bien insonorisée ?
- * Prévoir un passage entre le bureau du secrétariat et le bureau du président

Le conseil communautaire approuve l'esquisse proposée par le maître d'œuvre et demande certaines précisions sur le projet.

⇒ Commerce-relais St Rivoal

a) bail commercial

Le Président indique qu'un contrat de sous-location avait été signé avant l'achat du commerce par la communauté de communes du Yeun Elez. L'acte de vente du commerce a été signé le 15 octobre 2008.

Il convient donc de mettre en place un acte de bail commercial avec Frédéric Salou, gérant du commerce.

Cette location porte sur les biens situés au Bourg de St Rivoal figurant sous les références cadastrales en section A n° 1321, 1322 à savoir, une maison servant de commerce bar-crêperie, deux hangars, une remise et un jardinet.

Par ailleurs, la licence IV ainsi que le matériel et le mobilier sont également inclus dans cette location.

Cette location est conclue moyennant un loyer mensuel de 300 € à compter du 15 octobre 2008.

Les contrats d'abonnement (électricité, eau, téléphone,...) et les divers impôts seront acquittés par le gérant.

Le Président présente le projet d'acte de bail commercial établi par Me Broudeur.

Le conseil communautaire décide d'accepter le projet d'acte de bail et autorise le Président à le signer.

b) esquisse n°2

Le Président présente le projet pour la rénovation et l'extension du commerce-relais bar-crêperie-restaurant au bourg de Saint-Rivoal.

Il rappelle qu'une première esquisse avait été réalisée au mois de juillet.

Depuis, une réunion avec le maître d'œuvre, le gérant, la technicienne de la C.C.I. de Morlaix et les élus en charge du dossier a permis d'affiner le projet. L'esquisse jointe au courrier de convocation tient compte des différents éléments apportés par chacun.

Le projet de rénovation et d'extension présenté est approuvé. Il pourra faire l'objet d'un permis de construire.

c) contrôles technique et S.P.S.

Le Président précise que la réalisation des travaux à venir concernant le projet cité en objet, nécessite de prévoir un contrôle S.P.S.

Il demande de pouvoir effectuer une consultation auprès de différents organismes.

L'assemblée autorise le président à consulter différents organismes pour les contrôles technique et S.P.S. concernant la rénovation et l'extension du commerce-relais à St Rivoal.

d) contrat de pays enveloppe 3

Le Président présente le nouveau plan de financement pour la rénovation et l'extension du commerce-relais bar crêperie-restaurant au bourg de Saint-Rivoal.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions pouvant bénéficier des aides financières de l'enveloppe 3 du contrat de pays 2007-2013 – dernier commerce de proximité –

Actions	Coût total HT	Conseil Général 29	Communauté de communes	Etat	REGION CONTRAT DE PAYS	FISAC	Total subventions demandées
Investissements matériels.....	341 000 €	9 200 €	158 800 €	DDR 75 800 €	Enveloppe 3 32 000 €	118 200€	
Achat des murs, licence et matériel	105 000 €	(20 % du montant total	(40,3 % de 394 000 €)	(subvention de 20 % obtenue sur la base d'un coût total de 379 000 €)	(20 % du montant total plafonné à 160 000 €)	(30 % de 394 000 €)	
Aménagement du terrain et des abords	21 000 €						
Construction et rénovation Réseaux	213 000 € 2 000 €	plafonné à 46 000 €)					
Investissements immatériels	53 000 €						
Dont							
- honoraires maîtrise d'oeuvre	32 500 €						
- contrôle technique et SPS	4 000 €						
- Assurance dommage ouvrage	2 500 €						
- Publications, reprographie..	4 000 €						
- Frais de notaire	10 000 €						
TOTAL.....	394 000 €	9 200 €	158 800 €	75 800 €	32 000 €	118 200 €	235 200€ (59,7 % de 394 000 €)

Il propose de solliciter le Conseil Régional à hauteur de 20 % de 160.000 € soit 32.000 €. Pour les autres financeurs, les dossiers sont en cours d'instruction – la D.D.R. a été obtenue, l'arrêté FISAC devrait être obtenu prochainement -

Le conseil communautaire approuve le plan de financement et sollicite l'aide financière de la Région au travers de l'enveloppe 3 du contrat de pays.

⇒ Tarifs de location des chalets touristiques de Botmeur – année 2009

Le Président rappelle qu'il convient d'augmenter les tarifs afin de les ajuster à l'augmentation des frais de fonctionnement.

Le Président propose une augmentation des tarifs de location à la semaine. Les tarifs à la nuit restent inchangés.

Le conseil communautaire décide d'augmenter les tarifs décrits dans le tableau suivant :

CHALETS	TRES HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	HORS SAISON	FORMULE	FORMULE	FORMULE
	du 11/07 au 22/08 la semaine	du 30/05 au 11/07 et du 22/08 au 26/09 la semaine	du 01/01 au 30/05 et du 26/09 au 31/12 la semaine	3 nuits	2 nuits	1 nuit
4 places	252 €	239 €	189 €	122 €	92 €	61 €
6 places	301 €	263 €	214 €	138 €	122 €	92 €

La location de 3 chalets permet de bénéficier d'un tarif de groupe soit : - 10 %

La publicité des chalets sur Internet est à améliorer en ciblant certains sites payants mais très consultés. Une annonce est très vite rentabilisée. Ex : Bertrand Vacances,...

⇒ Représentation à la C.L.I.

Le Président explique qu'un courrier du Conseil Général du Finistère demande à la collectivité de désigner un représentant à la commission locale d'information concernant la centrale nucléaire des Monts d'Arrée.

Cette commission est composée de quatre catégories de membres dont un collège d'élus.

Le président se propose pour représenter la communauté de communes auprès de la C.L.I.

Le conseil communautaire désigne Jean-Yves CRENN pour représenter la communauté de communes du Yeun Elez à la Commission Locale d'Information pour la centrale nucléaire des Monts d'Arrée.

⇒ Statuts de la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée

Le Président propose à l'assemblée une modification des statuts de la C.L.I. cité en objet selon le texte ci-après :

L'objet de la C.L.I. en conformité avec l'article 22 de la loi TSN2006-686 du 13 juin 2006 est d'instituer une commission locale d'information chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

La commission locale d'information assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. Le paragraphe 5 de l'article 22 de la présente loi prévoit que pour l'exercice de ses missions, la commission locale d'information peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques et faire procéder par des experts de son choix à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site.

Le conseil communautaire approuve la proposition de modification des statuts de la C.L.I. mise en place par le Conseil Général du Finistère.

La commission doit pouvoir diffuser toute information vérifiée qui lui semble intéressante et non pas uniquement les informations transmises par l'Etat.

⇒ Critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, des critères de répartition de la dotation de solidarité avaient été définis en tenant compte du *potentiel fiscal et de la population*. Toutefois, la répartition est à revoir afin que le pourcentage des deux critères prioritaires soit plus élevé que les autres critères.

La proposition de répartition est la suivante :

- 24% répartie de manière forfaitaire
- 25 % en fonction de la population DGF
- 25 % inversement du potentiel fiscal par habitant
- 13 % en fonction de l'effectif scolaire
- 13 % en fonction de la longueur de la voirie

Le conseil communautaire décide d'approuver cette répartition

Dotation de solidarité communautaire

Selon chiffres 2008

Le total est calculé pour 1.000 € à répartir

<i>Communes</i>	<i>24% forfaitaire</i>	<i>25% inv pot fisc</i>	<i>25 % pop</i>	<i>13 % école</i>	<i>13 % voirie</i>	<i>Total</i>	<i>pour 60 000 €</i>
Botmeur	30,00	41,41	12,68	5,72	4,07	93,88	5.632,80
Brasparts	30,00	32,10	53,50	37,51	24,70	177,81	10.668,60
Brennilis	30,00	2,33	25,50	14,94	10,95	83,72	5.023,20
La Feuillée	30,00	46,53	35,77	9,85	17,17	139,32	8.359,20
Lopérec	30,00	43,38	51,82	24,15	25,04	174,39	10.463,40
Loqueffret	30,00	5,60	24,58	11,77	15,70	87,65	5.259,00
Plouyé	30,00	31,22	36,10	17,48	27,02	141,92	8.515,20
St Rivoal	30,00	47,33	10,05	8,58	5,35	101,31	6.078,60
Total	240,00	250,00	250,00	130,00	130,00	1 000,00	60 000,00

⇒ Ancienne gendarmerie de Brasparts

Des fiches actions ont été réalisées pour le contrat de territoire du Conseil Général 29. Elles indiquent un estimatif de travaux.

Les bâtiments appartiennent au Conseil Général du Finistère. La valeur de l'ensemble est estimée par les Domaines à 360.000 € (120.000 € pour les bureaux et 2 garages, 240.000 € pour les 6 logements et 6 garages).

Les anciens bureaux de la gendarmerie intéressent l'association IDEE. Si la CCYE en fait l'acquisition, l'association pourrait faire les travaux de rénovation.

L'organisme HLM Habitat 29, dont le métier est de construire, rénover et louer des logements locatifs sociaux devrait prendre les 6 logements en charge.

Un courrier sera envoyé au Conseil Général en proposant un montant de 100.000 € pour l'acquisition de l'ensemble tout en essayant de convaincre Habitat 29 de prendre en charge les 6 logements de la gendarmerie.

Une étude par un maître d'œuvre serait sans doute à faire.

⇒ Ancienne école de Plouyé

Le montant de travaux à réaliser est important : près d' 1 million € pour 6 logements. Le projet pourra être étudié plus tard.

⇒ Classement de l'Office de Tourisme du Yeun Elez

Le Président indique que l'Office de Tourisme du Yeun Elez, jusqu'à présent dans la catégorie des offices de tourisme non classés, souhaite bénéficier d'un classement 1 étoile.

Cette procédure se fait selon plusieurs critères : locaux, personnel, matériel, périodes d'ouverture, services offerts aux touristes et aux professionnels ...

La demande de classement doit être présentée au Préfet par l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire décide de demander le classement de l'Office de Tourisme du Yeun Elez dans la catégorie "Office de tourisme 1 étoile".

⇒ Chemin intercommunal

Les réponses des communes sont attendues pour fin janvier suite à la commission tourisme qui a eu lieu le 28 novembre.

Marcel Le Guern fait part d'un projet de base VTT sur le secteur et invite les communes intéressés à s'informer.

⇒ Agenda 21

Jean-Victor Gruat indique qu'une réunion de formation des élus aura lieu la première quinzaine de janvier pour les élus de Brennilis. Deux élus communautaires pourraient y participer. Cette formation sera assurée par Bretagne Vivante. Ceci en vue d'établir un baromètre de développement durable.

Afin que la communauté de communes puisse avancer sur ce sujet, il est suggéré de mettre en place un comité de pilotage.

Vincent Vigouroux informe qu'un travail a été réalisé à Brasparts également pour la mise en place d'un Agenda 21 communal. Des contacts ont été pris avec M. Le Menn, chargé de mission au Conseil Général du Finistère sur ce thème ainsi qu'auprès de l'association "Notre Village" dont Vincent Vigouroux est administrateur et qui a déjà mis en place plusieurs Agenda 21 . Un état des lieux du territoire sera réalisé et un programme d'actions sera défini en fonction du référentiel national. Le coût pour la commune de Brasparts serait d'environ 6.000 € sur 3 ans et l'aide du C.G. 29 serait de 20%.

Ce type de démarche permet de se placer toujours dans une perspective de moyen et long terme dès que l'on fait quelque chose.

⇒ Animation jeunesse

Le Président fait lecture du courrier qui sera envoyé à chaque commune pour la mise en place d'un groupe de jeunes (2 représentants des 8/12 ans et 2 représentants des 13/17 ans par commune) associé à la mise en place de l'animation sur le territoire. Chaque commune est invitée à poser un panneau d'information spécifique à l'animation jeunesse dans les bourgs.

⇒ Charte PNRA

Jean-Pierre Broustal indique que l'enquête publique se termine et demande aux autres communes s'il faut attendre pour délibérer.

⇒ Local club du 3^{ème} âge à Plouyé

Marcel Le Guern fait part du projet de réalisation d'un local communal pour les réunions du troisième âge à Plouyé et demande l'aval du conseil communautaire pour que ce local ait un intérêt communautaire.